



MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

Inscription scolaire 2025/2026

PIECES A FOURNIR

1- LORS DE LA PRE-INSCRIPTION EN MAIRIE

Merci de venir avec les documents originaux

- Livret de famille, carte d'identité ou copie d'un extrait d'acte de naissance de l'enfant, ou tout autre document prouvant son identité et la filiation.
- Carnet de santé de l'enfant (page vaccinations)
- Pièce d'identité d'un parent.
- Numéro d'allocataire CAF (pour les familles résidant en Dordogne)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture électricité, téléphone...).
- Certificat de radiation de l'école précédente (si nécessaire).
- *En cas de séparation des parents :*
 - Jugement fixant la résidence de l'enfant,
 - Attestation sur l'honneur du parent qui n'a pas la garde de l'enfant autorisant la scolarisation sur la commune + une pièce d'identité
- *Pour les parents hébergés chez une tierce personne :*
 - un justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois,
 - une attestation d'hébergement
 - une pièce d'identité de l'hébergeant
- *Pour les familles qui arrivent d'un autre département :* un justificatif du montant des allocations familiales de moins de 3 mois
- *Pour les familles qui ne disposent pas d'un numéro d'allocataire CAF ou MSA :* l'avis d'imposition sur le revenu 2024

A noter : les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

2- POUR L'ADMISSION DEFINITIVE A L'ECOLE

. Lorsque la pré-inscription en mairie est effectuée, vous devez prendre rendez-vous auprès de l'établissement scolaire d'affectation.

. L'admission définitive de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école à laquelle il a été affecté.